



COMMUNE DE BASTOGNE

**Formulaire de déclaration et de
renseignements pour l'organisation
d'une activité publique sur la
Commune de BASTOGNE**



Ce document est à envoyer OBLIGATOIREMENT au Bourgmestre, au moins 1 MOIS avant l'événement, via le Service de l'Occupation du Domaine Public – Rue du Vivier, 58 – 6600 Bastogne – Tél : 061/240.972 (Br. ROLAND) ou 061/240.905 (V. SCHLIM) - odp@bastogne.be

1. Evénement :

Date :			
EVENEMENT:			
Lieu			
Heure de début --> fin (max 3 h) :		-->	
Disc jockey/groupe musical :		Téléphone :	
Estimation du nombre de participants :			
Remarque :			

2. Organisateur (Club ou obligatoirement une personne majeure):

Nom :			
Adresse :			
Téléphone :		Professionnel :	
N° TVA			

3. Personnes de contact (minimum 2) :

Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Email :		Email :	

4. Salle ou chapiteau ? :

Nom :				
Adresse :				
Téléphone :				
Capacité maximale :		personnes	Règlement d'ordre intérieur :	

5. Soutien logistique éventuel :

Matériel	Quantité

(barrières Nadar, podium 1m x 2m, panneaux de signalisation, tonnelle 3mx3m ou 6mx3m, chapiteau de 10m x 10m ou 10m x 20m, poubelle 240l et 1100l, autre à préciser)

6. Plan d'occupation du domaine public :

Dans le cas d'une autorisation de passage sur le territoire communal, joindre l'itinéraire précis emprunté et mentionnez les heures approximatives.

Indiquez clairement les desiderata en matière de mesures de circulation à prévoir en précisant exactement la zone concernée et en mentionnant la période concernée par ces mesures (en tenant compte du montage/démontage des installations)

Du à Au à

- Interdire le stationnement :

si oui,
précisez :

- Limiter la vitesse à

- Interdire la circulation en mentionnant les déviations prévues :

- Autre à préciser

A JOINDRE AVEC LA DEMANDE (dans le cadre ci-dessous) : UN PLAN PRÉCIS ET LISIBLE REPRENANT

- les noms des rues/numéros de chemin et numéros de maison de la zone concernée
- le sens de circulation,
- les trottoirs,
- les aires de stationnement,
- l'espace public occupé,
- les déviations éventuelles
- la signalisation existante
- toute autre indication utile

COORDONNEES DU RESPONSABLE SIGNALISATION (qui doit pouvoir être joignable 7j/7j et 24h/24h)

Nom :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Téléphone :	<input type="text"/>	GSM :	<input type="text"/>

7. Gardiennage : pour l'organisation de soirée dansante, la présence d'agents agréés par le Service Public Fédéral Intérieur est obligatoire selon le tableau suivant :

<i>Participants</i>	<i>Nombre d'agents de sécurité</i>
0 à 250	Conseillé
250 à 500	Minimum 2
Plus de 500	1 par tranche de 250 personnes

a) Société de gardiennage :

Société :	<input type="text"/>	N° d'agrément :	<input type="text"/>
Responsable :	<input type="text"/>		
Téléphone :	<input type="text"/>	Téléphone lors de l'événement :	<input type="text"/>

b) Volontaires & bénévoles

(*si moins de 250 participants ou en renfort de la Société de gardiennage*):

Les volontaires & bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du Bourgmestre pour exercer la sécurité et être revêtus d'un signe distinctif visible.

<i>Nom et prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone</i>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

8. Boissons proposées (menu déroulant) :

Soirée à forfait	Interdit	Softs (coca, limonade,...)	<input type="checkbox"/>
Bière (pils)	<input type="checkbox"/>	Bière spéciale	<input type="checkbox"/>
Alcopops (Bacardi breezer,...)	<input type="checkbox"/>	Energy drinks (red bull,...)	<input type="checkbox"/>
Cocktail (vodka fraise, ...)	<input type="checkbox"/>	Alcool (peket, vodka,...)	<input type="checkbox"/>

Pour rappel : la loi interdit de vendre ou de servir vin, bière et cidre aux mineurs de moins de 16 ans et des spiritueux et 'alcopops' aux jeunes de moins de 18 ans.

Toute information complémentaire peut être obtenue sur le site www.health.fgov.be ou www.fumer-horeca.be

Contact Province de Luxembourg : Madame Dominique VITS – Contrôleur de Santé Publique –

Tél : 0252/474.50 – dominique.vits@health.fgov.be

9. Questions complémentaires :

1) Avez-vous organisé une réunion de coordination avec les services de secours ?

Non --> Envisagez-vous d'en solliciter une ?

Oui --> Veuillez joindre le rapport établi. (Dans le cadre ci-dessous)

2) Des risques spécifiques concernent-ils votre événement ? Lesquels ?

3) Est-ce votre première manifestation ? Si non, veuillez préciser les dates, lieu et nombre de participants des trois derniers événements organisés :

4) Quelle assurance particulière a été contractée ? Préciser la compagnie, le numéro de police et le risque couvert (incendie, RC exploitation et organisation, bénévole...) :

5) Souhaitez-vous que des informations concernant cette manifestation paraissent dans l'agenda de la Ville (diffusé sur bastogne.be, aux gîtes et hôtels, aux commerces et à la presse) ?

Si oui, merci de préciser lesquelles en faisant un bref descriptif (type d'activité, début, fin, entrée gratuite ou payante, contact, ...) S'il existe un support visuel (affiche) de votre événement, vous pouvez l'envoyer sous format pdf ou jpeg, à l'adresse mail suivante : communication@bastogne.be

Le soussigné certifie que la présente demande est sincère et complète :

Fait à , le

Par

Signature :

(Attention, la signature manuscrite ou par carte d'identité électronique est obligatoire.)

Règlement général de la Police : www.bastogne.be/rqp

Règlement DNF : www.bastogne.be/dnf (084/245.080 - cantonnement de La Roche)

Ce formulaire sera transmis par nos soins aux Services de Police, Technique et Secours.